

EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. A. PEPIN

Ingénieur en chef Directeur du 5^e arrondissement des mines, à Charleroi.

SUR LES TRAVAUX DU 1^{er} SEMESTRE 1906

*Note sur le passage de la faille du Gouffre dans la concession
du Carabinier.*

Dans son étude sur la constitution de la partie orientale du bassin houiller du Hainaut, publiée en 1900, M. l'Inspecteur général des mines Smeysters a décrit la faille du Gouffre depuis la limite Nord-Ouest du charbonnage du Trieu-Kaisin jusque dans la Basse-Sambre namuroise.

Cette faille, dont la direction générale est O.-S.-O. — E.-N.-E., est particulièrement caractérisée au charbonnage du Gouffre, où elle a été recoupée à différents niveaux par les travers-bancs du puits n° 7.

La partie du gisement houiller située au Midi de cette fracture a été repoussée vers le Nord, donnant ainsi naissance à de grands dressants, venant s'arracher contre la faille.

Cette dernière, fortement inclinée vers le Sud, dans sa partie supérieure, se raplatit considérablement en profondeur.

Au levant du charbonnage du Gouffre, dans la concession de Masse-Saint-François, cette faille a aussi été reconnue par les nouveaux Midi de 450 et de 575 mètres du puits Mécanique de ce charbonnage.

M. Smeysters, dans son travail, fait encore remarquer que la faille du Gouffre, dont le passage au travers de la concession d'Aiseau-Presles n'est pas exactement reconnue, se retrouve bien accentuée, sous forme d'une double fracture dans la concession d'Oignies-Aiseau.

L'inclinaison de la faille y est moins accentuée que dans les charbonnages précédents et le gisement au Midi de la faille y est fortement plissé.

Cette fracture a encore été reconnue plus au Levant dans les concessions de Falisolle, d'Arsimont, d'Ham-sur-Sambre, etc.

Des travaux effectués récemment au charbonnage du Carabinier-Pont-de-Loup, à Pont-de-Loup, y ont fait reconnaître le passage de la faille qui nous occupe et ont démontré que cette cassure présente en cet endroit une inclinaison d'environ 18 degrés vers le Sud.

Un nouveau creusé vers le N.-N.-O. à l'étage de 548 mètres du puits n° 2 de ce charbonnage, a été arrêté à la longueur de 370 mètres, après avoir traversé la faille du Gouffre à la longueur de 340 mètres. A son extrémité, on a enfoncé un burquin de 33 mètres de profondeur, au fond duquel on a creusé un nouveau Nord de 48 mètres de longueur. A l'extrémité de ce travers-bancs, un burquin a recoupé, aux profondeurs de 2 et de 5 mètres, les couches 5-Paumes et 8-Paumes inclinées vers le Sud, et présentant respectivement 65 et 80 centimètres de puissance en un seul sillon.

On a ensuite entrepris, à l'étage de 648 mètres du même puits un nouveau N.-N.-O. qui, à la longueur de 120 mètres environ, a recoupé la faille qui nous occupe. Ce travers-bancs, ayant été continué, recoupa, à 50 mètres plus loin, la couche Saint-Louis inclinée vers le Midi.

Les deux points de recoupe dont il vient d'être fait mention assignent à la faille du Gouffre une inclinaison vers Sud de 18 degrés environ.

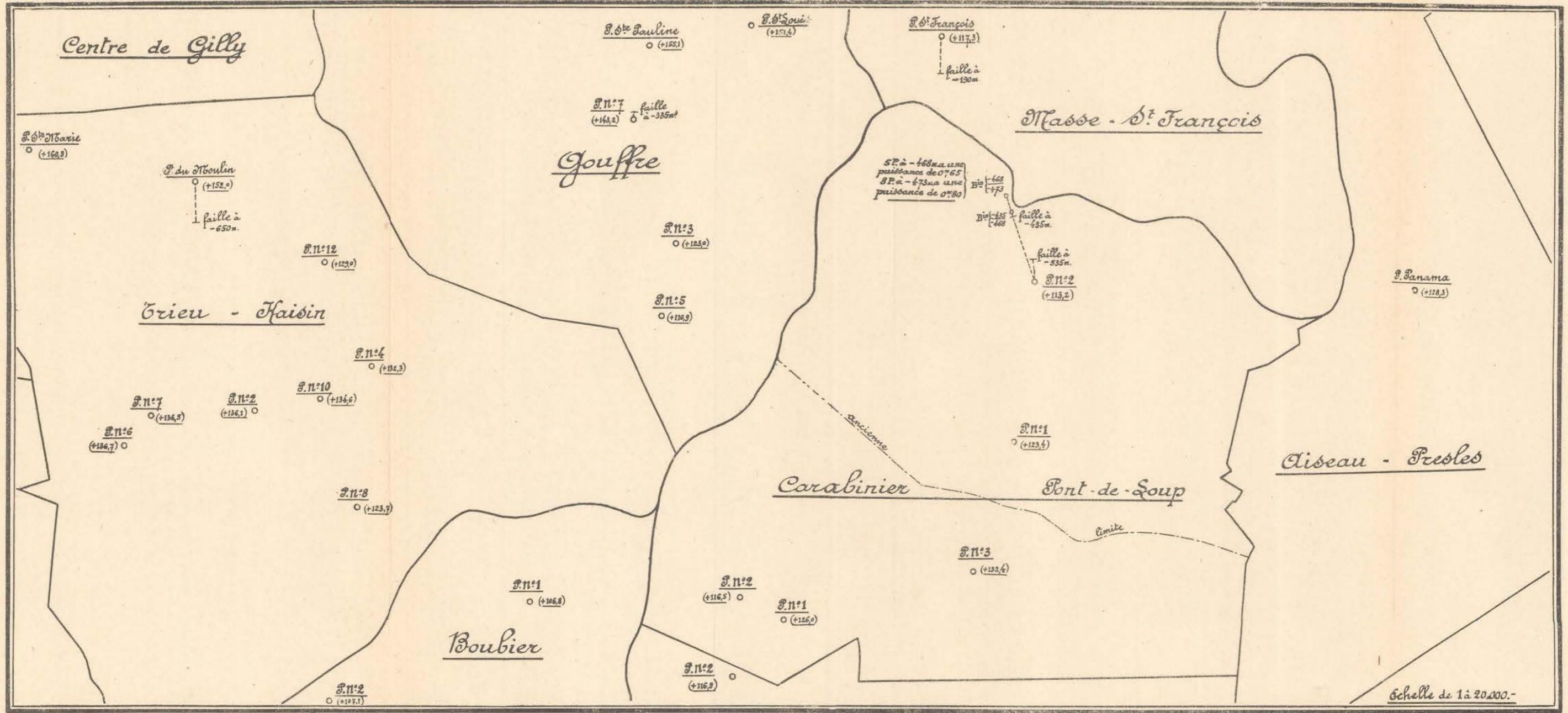
Cette faille ne se présente pas sous la forme d'une cassure nette des terrains, mais elle est signalée par la présence d'une série de bancs dérangés et bouleversés.

Le fait important à retenir de ces recherches, c'est que la faille du Gouffre, à la profondeur où elle a été recoupée, se raplatit plus fortement qu'on ne le supposait, ce qui permet d'espérer une extension importante dans la concession du Carabinier de la partie du gisement située sous la faille.

Ainsi que je le fais remarquer plus haut, les couches Saint-Louis, 5-Paumes et 8-Paumes ont déjà été recoupées dans le Nord de la concession du Carabinier-Pont-de-Loup, sous cette importante fracture.

Les charbonnages voisins, notamment ceux du Gouffre et d'Aiseau-Presles, sont aussi appelés à profiter dans une très large mesure de l'extension du gisement houiller résultant de la diminution d'inclinaison de la faille du Gouffre en profondeur.





Le plan annexé à la présente notice indique les deux points où la faille du Gouffre a été recoupée dans la concession du Carabinier. Il renseigne aussi un point de recoupe dans la concession de Masse-Saint-François, un autre dans la concession du Gouffre, et un troisième dans la concession du Trieu-Kaisin.

Sur ce plan les chiffres indiquent les altitudes des points visés par rapport au niveau de la mer. Les chiffres placés entre parenthèses se rapportent aux orifices des puits.

